

LE PUY-SAINTE-MARTINOIS



Edito et Etat civil	2
Numéros utiles	3
Elections	4
Budget	5 à 7
Vie municipale	8 à 21
Vie associative	22 à 29
RGPD	30
Festivités et agenda	31 et 32

20 et 27 juin 2021
Élections régionales

“ JE VOTE! ”

Mairie de Puy-Saint-Martin : 04 75 90 16 70 - accueil@puysaintmartin.fr

www.puysaintmartin.fr

<https://app.panneaupocket.com>

<https://www.facebook.com/mairiepuysaintmartin>





Bonjour à toutes et tous,

Quelle joie de voir le village revivre après ces plusieurs mois d'inactivité !

Nos terrasses de cafés et restaurants battent leur plein depuis leur réouverture et là encore, c'est une joie de voir tous ces sourires et de ressentir cette bonne humeur générale.

Les associations reprennent petit à petit leurs activités, préparent les manifestations à venir, d'ailleurs il suffit de jeter un œil sur l'agenda ci-joint pour voir renaître l'espoir de trouver une vie de village riche et dynamique.

Je remercie bien évidemment, au nom du Conseil Municipal, tous les acteurs de la vie associative du village qui sont restés mobilisés, malgré la pandémie, en contribuant à la vie sociale de notre village et qui nous concoctent un été plein de festivités et des projets citoyens. Sans nos associations notre village serait une bien triste cité dortoir.

La revalorisation de la butte du Chastelas devrait commencer cette année par la mise en valeur du belvédère avec la collaboration de Puy-Saint-Martin Initiatives qui a déjà engagé des chantiers d'entretien de la butte.

Nous remercions également bien chaleureusement nos infirmiers de Puy-Saint-Martin pour leur dévouement, qui ont contribué à mettre sur pieds l'organisation du centre de vaccination de proximité à Cléon-d'Andran et qui ont permis à beaucoup de Puy-Saint-Martinois d'en bénéficier.

Même si de plus en plus de personnes ont pu se faire vacciner, nous devons rester néanmoins vigilants, respecter les recommandations sanitaires afin de pouvoir être libérés de toutes ces contraintes, espérons-le, pour cet été.

J'espère également que nous pourrons, cette année, accueillir les nouveaux arrivants avec un pot de bienvenue. La date reste cependant à déterminer en fonction des conditions sanitaires.

Une autre bonne nouvelle : nous pourrons bientôt bénéficier de la fibre qui devrait être opérationnelle dans le courant du 3^{ème} trimestre 2021.

Je vous invite à visiter la rubrique « Agenda » de notre site internet qui est mis à jour régulièrement.

N'oubliez pas d'aller voter pour les élections Départementales et Régionales les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Restons prudents et vigilants, continuons à nous protéger et gardons espoir !
Je vous souhaite un très bel été !

Christophe Manzo

Etat civil

Naissances

- **Logan LAMARE** né le 11 avril 2021, fils de Fanny SALEL et Djimy LAMARE

Décès

- **Ginette LAMANDE** le 26 avril 2021
- **Raymond LOPEZ** le 26 avril 2021
- **Pierre CAVAGNE** le 15 mai 2021

Nouveaux arrivants

- **Catherine et Michel PÉPIN** en mars
- **Régine et Michel BON** en avril
- **Annette et Gérard PAILHARET** en mai
- **Olivia NASON et Sébastien LABATE** en mai

Nouveaux arrivants : lors de votre installation dans le village, Venez vous faire connaître à l'accueil de la mairie !



Mairie de Puy-Saint-Martin

1 place de la Mairie
26 450 Puy-Saint-Martin
Tél. **04 75 90 16 70**
e-mail : accueil@puysaintmartin.fr
🏠 Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi et jeudi : **9h à 12h30**
Fermeture le mercredi
Vendredi : **9h à 12h30 et 14h à 16h**

Agence postale communale :

Espace Chantecaille
Tél. **04 75 01 00 72**
🏠 Horaires d'ouverture :
Mardi : **9h à 12h**
Mercredi : **9h à 12h et 15h à 17h**
Jeudi : **9h à 12h** ; Vendredi : **9h à 12h et 16h à 18h**
Samedi : **9h à 12h**
Levée du courrier :
Du lundi au vendredi : **12h** ; le samedi : **11h30**

Médiathèque municipale :

4 place Chantecaille
Tél. **04 75 90 28 08** - e-mail : bibliopuy@gmail.com
🏠 Horaires d'ouverture :
Mardi : **9h à 12h** ; Mercredi : **9h à 12h et 15h à 17h**
Jeudi : **9h à 12h** ; Vendredi : **9h à 12h et 16h à 18h**
Samedi : **9h à 12h**
Hors vacances scolaires, la Médiathèque ouvre en plus les mardis et jeudis de 15h à 17h

Amicale laïque Puy-Saint-Martin :

Tél. **04 75 90 28 84**

Assistant(e) social(e) Montélimar 33 av. d'Espoulette :

Tél. **04 26 79 10 40**
En cas de nécessité, il est impératif de prendre rdv.

Conciliateur de justice :

Le conciliateur de justice reçoit le mardi après-midi à Puy-Saint-Martin, uniquement sur rdv pris préalablement par téléphone au 06 64 95 70 28 aux heures ouvrables, du lundi au vendredi. Cette intervention du conciliateur est totalement gratuite.



LE CONCILIATEUR DE JUSTICE
Didier LALANNE
COUR D'APPEL DE GRENOBLE
Tribunal d'Instance de Valence
didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr

Brigade de gendarmerie Puy-Saint-Martin :

Tél. **04 75 90 12 62**

Cabinet d'infirmiers :

7 rue du 19 mars 1962
Tél. **04 75 98 92 18**

Permanence du CCAS :

Irène MAURIN reçoit sur rdv en mairie.
Appelez le secrétariat : **04 75 90 16 70**
ou par mail : irenemaurin@wanadoo.fr

Ecole :

Tél. **04 75 90 15 35**

Ecole de Musique André BORNE :

8 Grand'Rue
Informations et inscriptions en mairie



POUR PLUS DE N° UTILES

consultez le site internet de la commune :
www.puysaintmartin.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la municipalité a mis en place un numéro d'urgence à disposition des Puy-Saint-Martinois : le 07 87 15 16 13, à utiliser uniquement pour des urgences, en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Élections régionales et départementales (ex-cantonales)



**Les premiers tours se tiendront le dimanche 20 juin 2021
et les seconds tours le dimanche 27 juin 2021**

Les deux bureaux de votes se tiendront simultanément dans les préfabriqués, de 8h à 18h

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de Covid-19, des mesures spécifiques seront mises en place pour ces scrutins et des aménagements seront prévus.

- Le **conseil régional** est l'assemblée délibérante de la région.
Il est composé des conseillers régionaux élus au suffrage universel tous les six ans.
→ La Région a pour mission de contribuer au développement économique, social et culturel de la région.
- Le **conseil départemental** est l'assemblée délibérante du département en tant que collectivité territoriale. Il est formé des conseillers départementaux qui sont également élus pour 6 ans.
→ Le Département a pour compétences : Solidarités, Action sociale et santé, Transport des élèves handicapés, Solidarités territoriales et développement, Collèges, Routes départementales, Développement numérique, Espaces naturels sensibles, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), etc.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/>

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?

Si vous avez déménagé et si votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur les listes électorales, il est possible que vous ayez été radié(e) des listes de la commune. Pour vérifier votre inscription sur la liste de votre ancienne commune, vous pouvez utiliser le téléservice de service-public.fr :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Et si vous êtes absent ?

Si vous êtes absent(e) le jour du vote, vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez désigner une personne qui votera à votre place le jour des élections. Vous devez choisir un(e) électeur(trice) inscrit(e) dans la même commune. Vous pouvez faire cette démarche :

- à l'aide du téléservice MaProcuration service-public.fr : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>
- à l'aide du formulaire disponible à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal. Vous devrez le remplir sur place et présenter en personne une pièce d'identité (carte d'identité, passeport).

A savoir : pour ces élections, un électeur peut remplacer jusqu'à 2 électeurs absents le jour du vote.

Budget principal 2021

Nous vous présentons ci-après les grandes lignes du budget principal de la commune pour 2021, qui reprend toutes les dépenses et recettes prévisionnelles (hors assainissement).

Pour la partie **Fonctionnement**, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 620 700 euros

DÉPENSES

- Charges de personnel <i>(comprennent : salaires et charges sociales – 15 000 euros de moins qu'en 2019)</i>	265 000
- Charges à caractère général <i>(comprennent : chauffage, éclairage, combustibles, entretien, assurances, fournitures, téléphone/internet et autres)</i>	160 800
- Capacité d'autofinancement <i>(amortissements 14 000 + transfert en section « Investissement » 70 000)</i>	84 000
- Indemnités des élus	38 000
- Subventions aux associations <i>(montant identique à l'année dernière)</i>	21 000
- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours	16 000
- Intérêts sur emprunts en cours	7 500
- Autres	28 400

RECETTES

- Impôts et taxes <i>(comprend principalement taxe foncière et taxe d'habitation – taux inchangés)</i>	395 000
- Dotations de l'État et autres participations <i>(montant identique à l'année dernière)</i>	81 000
- Excédent 2020 reporté	82 963
- Produits des services <i>(école de musique, périscolaire, prestations diverses)</i>	35 000
- Locations des immeubles	25 400

Pour la partie **Investissement**, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 444 356,32 euros

DÉPENSES

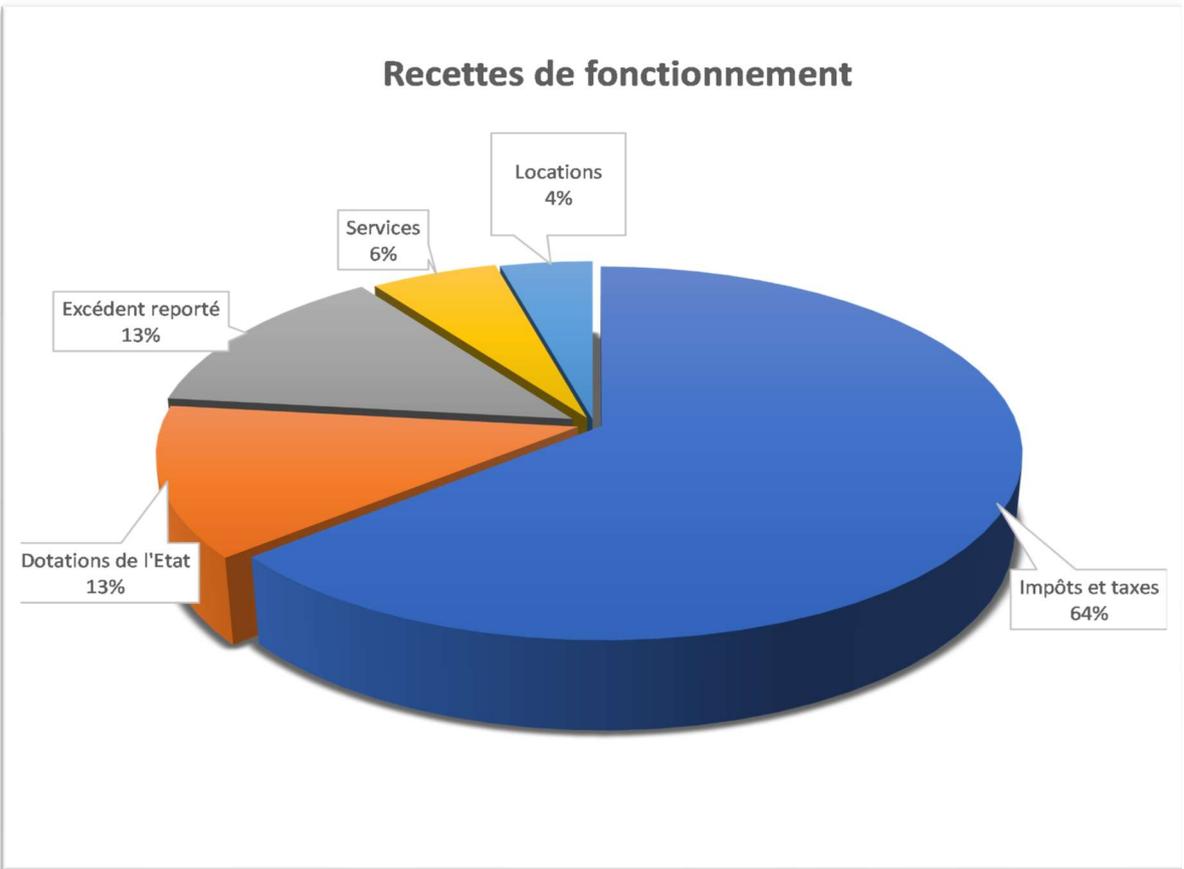
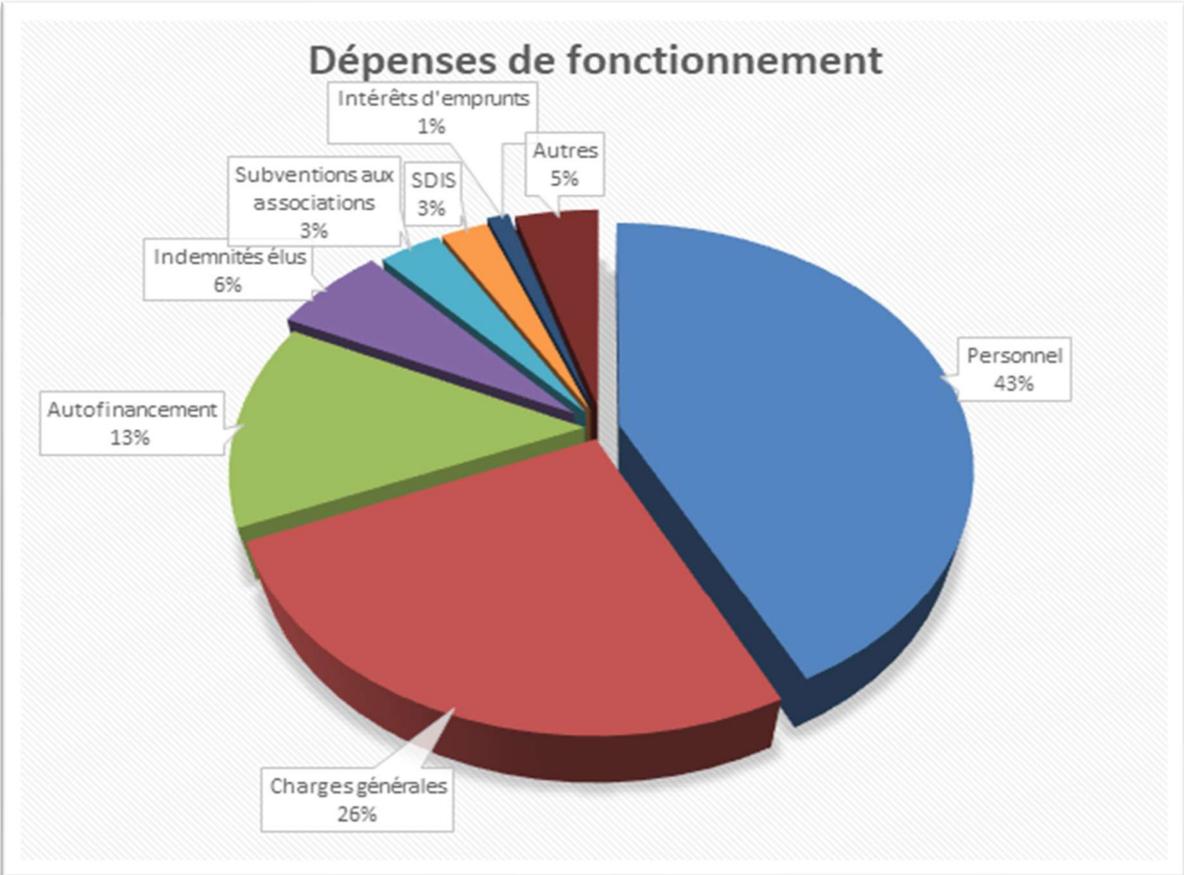
- Etudes <i>(aménagement du Chastelas, aménagement de la traverse du village, ...)</i>	55 000
- Investissements corporels/travaux <i>(travaux de voirie, réfection, travaux école, signalisation ronds-points/déviations, colombarium, Chastelas, et divers matériels)</i>	287 000
- Remboursement du capital des emprunts en cours	50 000
- Déficit antérieur	35 356,32
- Autres	17 000

RECETTES

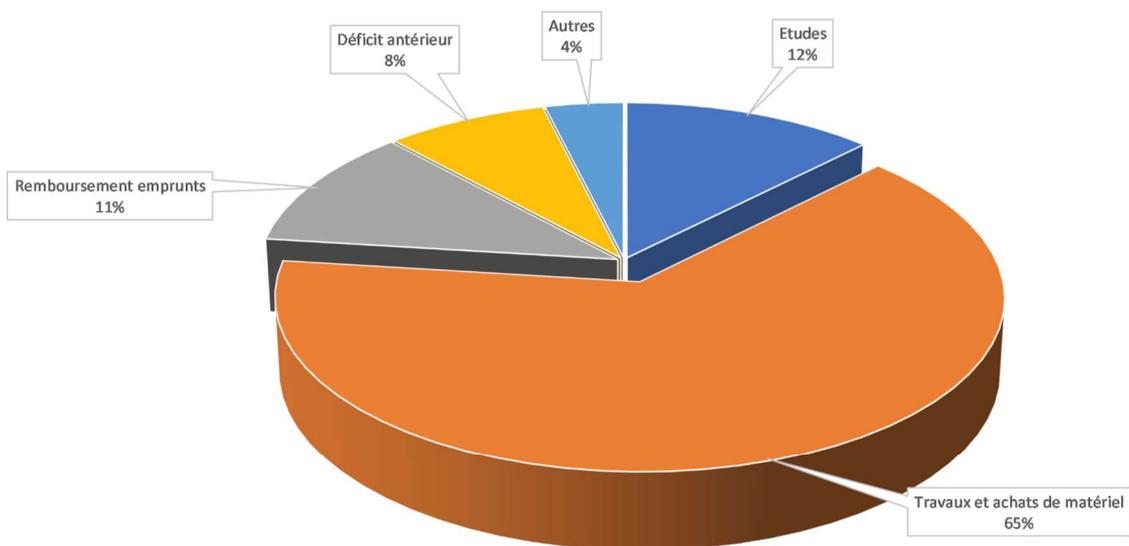
- Excédent provenant de la section « Fonctionnement »	150 000
- Dotations, fonds divers et subventions	205 356,32
- Autofinancement <i>(amortissements 14 000 + transfert depuis la section « Fonctionnement » 70 000)</i>	84 000

L'endettement ayant été en bonne partie renégocié en 2019, aucun emprunt nouveau n'est à prévoir cette année.

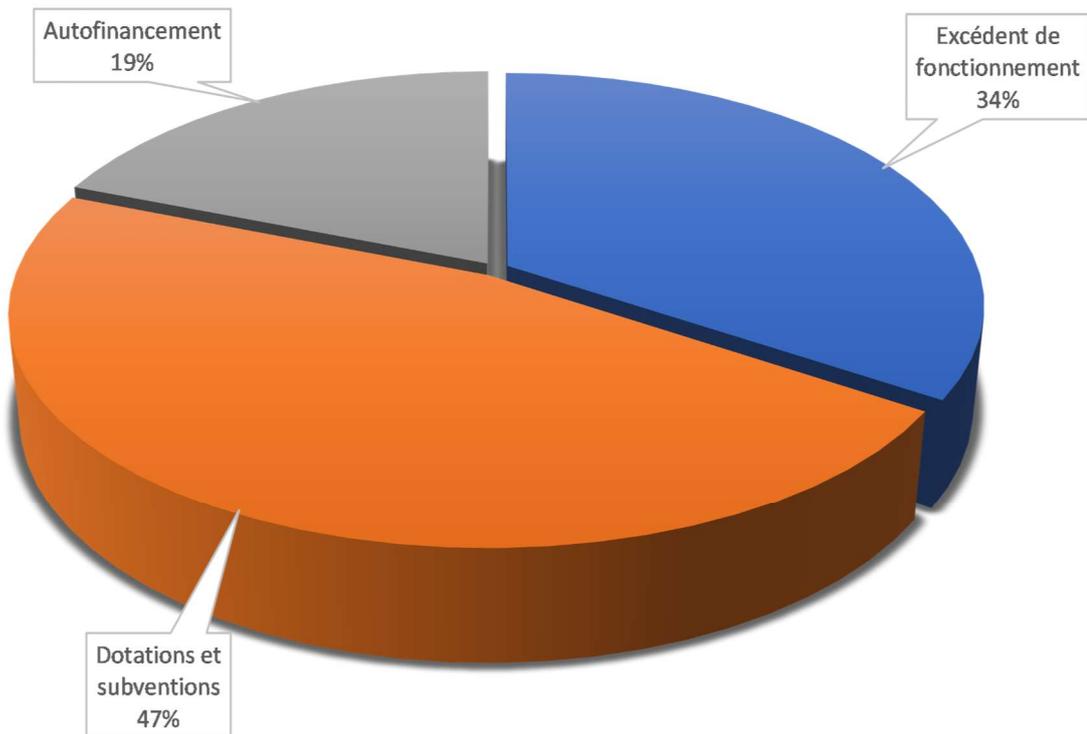
Visualisons en graphiques



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Vaccination

Comme chacun le sait probablement, le centre de vaccination de Cléon-d'Andran fonctionne depuis le 22 avril et bon nombre de Puy-Saint-Martinois ont pu bénéficier d'un vaccin Pfizer ou AstraZeneca dans ce centre depuis cette date. La vaccination se poursuit tous les jeudis et vendredis après-midi.

Le CCAS a participé à cette opération le jeudi 29 avril et le 18 juin par la contribution d'Irène Maurin sur le plan administratif.

Les infirmiers de Puy Saint Martin, Jocelyne, Cyril et Stéphane ont également participé en effectuant les vaccinations.

En collaboration avec le cabinet d'infirmiers de Puy-Saint-Martin, le CCAS et Vieillir au Village ont procédé au transport de personnes ne pouvant se déplacer pour recevoir le vaccin et à l'inscription de ceux qui n'en avaient pas les moyens matériels.



Une belle collaboration entre tous !

Vie municipale



APRES

La Covid 19 semble régresser et nous allons bientôt reprendre une vie normale.

Le chômage, lui, progresse et ne semble pas vouloir ralentir sa progression.

Dans notre commune, comme dans l'ensemble du département, le taux d'inscrits à Pôle Emploi représente environ 1 habitant sur 10 !!

Notre commune, comme la plupart des communes autour de nous, soutient le projet :

APRES

Aide Personnalisée pour le Recherche d'un Emploi Stable

Avec l'aide de Pôle Emploi et de la Mission locale de Montélimar, APRES propose un service d'aide entièrement gratuit pour vous assister dans la rédaction de C.V., lettres de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, suivi dans vos recherches, etc.

Après des ateliers communs, il vous sera proposé une aide individuelle, avec l'aide d'un référent habitué aux différentes techniques de recrutement qui vous accompagnera jusqu'à ce que vous ayez décroché un emploi.

Ces ateliers (C.V. + Lettre de motivation) seront animés par M. Roland GROS, ancien cadre dirigeant en entreprise, une fois par mois, à la mairie de Bonlieu. Ils débuteront en septembre 2021. La date exacte sera précisée dans quelque temps. Un autre atelier proposera des simulations d'entretien d'embauche.

Pour animer APRES, nous recherchons des bénévoles ayant un peu de temps à consacrer pour aider nos concitoyens.

Pour une première rencontre, vous pouvez contacter soit le secrétariat de mairie (04 75 90 16 70), soit Irène Maurin (04 75 90 16 70), soit encore envoyer un mail à : apres.drome@gmail.com. Si vous avez des compétences en termes de communication, votre aide sera également précieuse.

Il est de notre responsabilité en ces temps difficiles de faire preuve de solidarité et de soutien pour ne laisser personne au bord du chemin.

Alors, nous comptons sur vous !!!

Cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le 8 mai, les deux communes de Puy-Saint-Martin et Roynac ont célébré le souvenir de la victoire de 1945.

C'est dans le respect des règles sanitaires que cette cérémonie s'est tenue, avec un nombre restreint de participants.



Le rappel de notre histoire, encore si récente, apparaissait dans les textes lus par les participants, dans une atmosphère de grand recueillement que renforçait encore la sonnerie aux morts, avant que retentisse notre hymne national.

Le Président des anciens combattants, et les maires des deux communes étaient présents pour rappeler le sacrifice des enfants de leurs villages au cours des guerres du XXe siècle. Les noms des victimes ont été cités au pied du monument au mort, soulignant ainsi l'ampleur du massacre d'une génération de jeunes hommes appelés au combat. Que de familles furent alors endeuillées, tandis que disparaissait tout un pan de la force vive de la nation.

Une bien belle cérémonie, qui nous l'espérons tous, ouvrira la voie à celles de l'avenir, ouvertes à l'ensemble de la population enfin libérée de la pandémie.

Hommage à Ginette LAMANDE

Depuis longtemps, Ginette et Max se sont investis grandement dans la vie du village. Max a été plus de 30 années au conseil municipal.

Quant à Ginette, elle a entre autres été la Présidente de l'Association d'Animation Rurale pendant 21 ans jusqu'en 2013 et a œuvré à améliorer la qualité de vie des habitants du village, sans compter son temps et en y mettant toute son énergie. Elle savait dynamiser les bénévoles, organiser et coordonner leurs actions pour que les fêtes et les animations (Foire Froide, Foire aux Fleurs, Loto, etc.) soient particulièrement réussies.

Depuis 2017, elle participait à l'atelier informatique de l'AAR et sa volonté de réussir lui a permis d'éditer son livre « **Les Recettes de Mamie Ginette** » que beaucoup de personnes ont acheté à la Médiathèque.

Son décès survenu le 26 avril a touché beaucoup de Puy-Saint-Martinois. Nos condoléances à toute la famille et aux proches.



Un nouveau lieu ouvre ses portes courant juin à Puy Saint Martin !

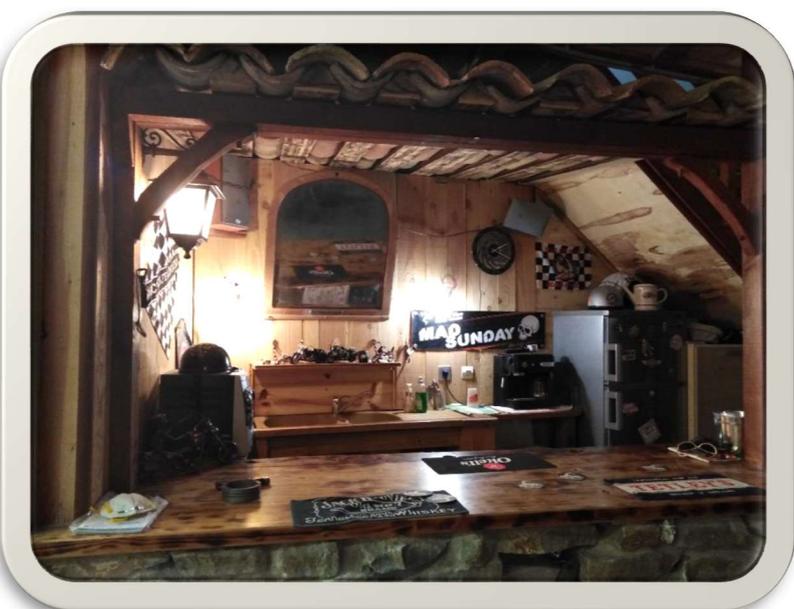
La Remizzz

Un relais Motards(e)s, au 7 rue du Temple

Vous êtes nombreux et nombreuses à avoir suivi les péripéties de la rénovation et aussi à y avoir participé. Un gros merci à vous tous et toutes.

Après une longue journée de route, les motard(e)s pourront trouver un hébergement convivial, rock'n roll et sans chichis.

Les motos dormiront au chaud et pourront être chouchoutées (pression des pneus, complément d'huile, graisse pour chaîne et outils si besoin). Les pilotes profiteront du dortoir où 9 couchages sont possibles, ainsi que d'un espace convivialité pour la soirée et le petit déjeuner. Des paniers pique-nique pourront être commandés la veille, et des cartes des balades alentours seront disponibles.



Bien sûr, les non-motard(e)s seront aussi les bienvenu(e)s.

Plus tard, La Remizzz se voudra un lieu culturel : elle pourra accueillir des soirées à thème, des expos, des réunions ou des stages, et sera gérée par une association qui verra le jour pendant l'été.

Contacts : laremizzz@gmail.com –
FB : Laremizzz – Insta : relaismotard –
tél : **+33620356563**

Cécil'Entbloc
Motarde à l'ancienne
Purée dure.

La Grand'rue s'anime à nouveau avec le Bistro'C



Habitants de Puy-Saint-Martin,
passionnés de brocante et d'authenticité,
Frédérique DELAPORTE et Thierry JAN
ont repris et réaménagé
l'ancienne auberge Saint-Martin.

Vie municipale

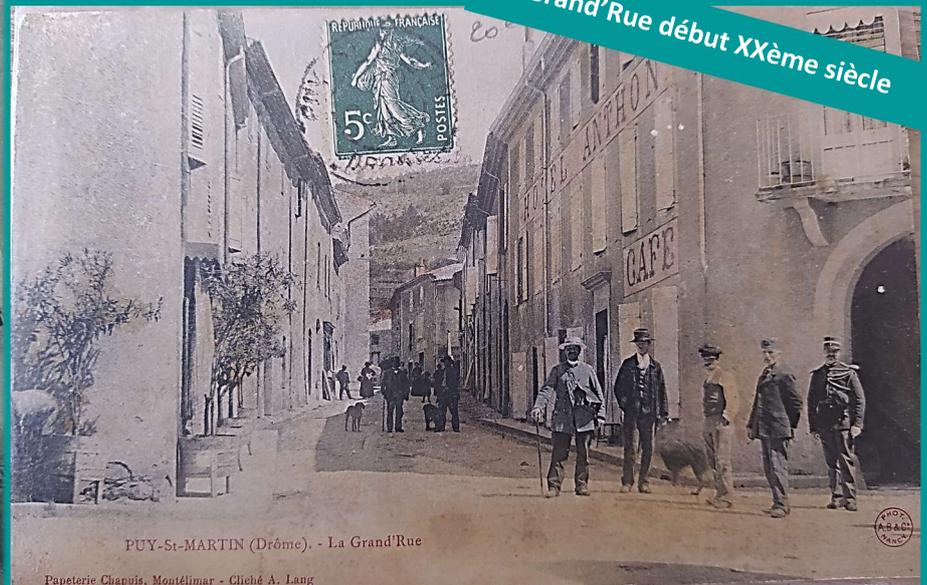


Le service pour l'ouverture du 19 mai
a commencé dès 6h30 du matin avec des
cafés en terrasse dans la fraîcheur
matinale de ce mois de mai, attirant des
clients locaux et également de passage !

Les lieux seront progressivement rénovés dans un style ancien avec
l'idée de partager des trouvailles chinées.

Une petite restauration sera proposée le midi.

Mettant à profit leur expérience en restauration et en rénovation, leur
volonté était de ne pas voir fermer un tel lieu de vie et de convivialité.



La Grand'Rue début XXème siècle

PUY-St-MARTIN (Drôme). - La Grand'Rue

PARLONS CHAT

Vie municipale

PROTÉGEZ VOTRE CHAT, STÉRILISEZ-LE !

Avec 13 millions de chats en France, le chat est le premier animal de compagnie des Français. Lorsque l'on sait qu'un couple de chats peut avoir jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans, on comprend facilement l'intérêt de contrôler cette reproduction féline, source d'abandon et de souffrance auxquels seule la stérilisation peut mettre fin.



Un couple de chats
peut donner
naissance à 20 000
chats en 4 ans

LA STÉRILISATION, VICTIME D'IDÉES REÇUES

Les propriétaires de chats sont souvent victimes de toutes sortes d'idées reçues comme l'importance pour une chatte d'avoir au moins une portée afin de combler un besoin physiologique ou comme « un chat castré est frustré et sa croissance est freinée »...

Ce manque de connaissance amène les particuliers à ne pas stériliser et à être dépassés par les contraintes liées aux portées, mais aussi aux problèmes sanitaires ou comportementaux que la non-stérilisation peut engendrer. La raison principale de la non-stérilisation étant une question financière pour près de 69 % des personnes interrogées, il faut savoir que le coût de la stérilisation est un investissement unique pour assurer le bien-être de son animal tout au long de sa vie. **Comparés aux frais vétérinaires générés par la non-stérilisation, les bénéfices de cette intervention bénigne sont en réalité bien plus conséquents.**

Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et de placer à l'adoption. **Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.**

Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

POURQUOI ET QUAND LA STÉRILISATION ?

Des études ont montré que la stérilisation précoce réalisée dès l'âge de 8 semaines ne présente pas plus d'effets secondaires que lorsqu'elle est effectuée après l'âge de 6 mois.

- La stérilisation permet d'éviter pour le propriétaire l'effet « portée-surprise », source trop fréquente d'abandon.
- La stérilisation effectuée avant le 4^{ème} mois (âge de leur puberté) pourrait également permettre une meilleure prévention de la prise de poids.
- Pour les femelles, l'absence de stérilisation est corrélée à un risque élevé de tumeur mammaire entraînant généralement la mort de l'animal.

- Un chat non stérilisé développe rapidement un comportement qui génère des désagréments pour son propriétaire et l'entourage : marquage urinaire, miaulements importants entre autres.
- Un chat non stérilisé a tendance à s'éloigner davantage du domicile de son propriétaire, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident. Il peut également devenir porteur ou vecteur de maladies qui sont pour certaines transmissibles à l'homme.



LES CHATS ERRANTS À PUY-SAINT-MARTIN

Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. Ceux-ci peuvent faire procéder à la capture de chats non identifiés sur leur commune, c'est-à-dire des animaux qui ne sont ni tatoués, ni pucés, et dont on ne peut connaître l'identité du propriétaire. Ces chats peuvent être stérilisés et replacés dans leur zone d'habitat à la demande des maires afin de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants.

L'association « Chats l'Heureusement Vôtres » en partenariat avec la municipalité a été créée dans le but de tenter de résoudre de manière non violente la prolifération des chats errants dans différents quartiers du village.

L'association a rédigé un communiqué :

La stérilisation des chats : un geste citoyen

Quatre chatons nouveau-nés affamés et mourants dans un carton déposé au pied des poubelles. Le geste lâche d'un ou d'une irresponsable qui n'a pas cru utile de faire stériliser sa chatte. C'était il y a quelques jours à Puy Saint-Martin...

Ce n'est malheureusement pas un cas isolé. Nous avons pu le constater à maintes reprises au fil des années ! C'est l'occasion de rappeler à chacun que la stérilisation des chats est un geste citoyen qui permet d'éviter ce genre de situation.

Depuis maintenant six ans l'association Chats l'Heureusement Vôtres œuvre pour limiter la prolifération des chats errants en procédant à leur capture et à leur stérilisation, mâles et femelles confondus. Elle a réalisé plus d'une centaine d'interventions, évitant la naissance de plus d'un millier de chatons et assurant ainsi une régulation de la population féline du village.

En adhérant à l'association — 30 € la cotisation par an — les propriétaires de chats peuvent bénéficier auprès de la clinique vétérinaire de La Bégude de Mazenc d'une réduction de 30% sur le prix des stérilisations sur présentation d'une attestation établie par nos soins.

Outre qu'elle empêche la multiplication des chats, la stérilisation participe au bien-être de l'animal, réduit les risques de maladies et évite les nuisances sonores durant la période des chaleurs. Autant d'aspects à prendre en compte.

L'animal n'est pas un jouet mais un être sensible. En accueillir un chez soi entraîne des responsabilités auxquelles chacun se doit de faire face.

**Chats l'Heureusement Vôtres
M. et Mme. VASSEUR**

**Mairie ou 32, chemin du Belvédère
26450 Puy-Saint-Martin
04 75 90 43 83**

ou 07 83 76 59 08

Déchetteries : informations pratiques

Déchèteries intercommunales de La Laupie, Montélimar, Saulce-sur-Rhône et Montboucher-sur-Jabron

(*période basée sur le changement d'heure).

Dès le 1er avril, les administrés de Puy Saint Martin pourront se rendre dans les déchèteries de Montélimar-Agglomération :

> à La Laupie : la déchèterie de LA LAUPIE, quartier Roussas (la plus proche)

JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES
LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI	9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30

> à Montboucher-sur-Jabron : la déchèterie des CONSTANTINS, chemin de Vermenon

> à Saulce sur Rhône : la déchèterie du LOGIS NEUF, chemin du Broquet

> au Nord de Montélimar : la déchèterie des LEONARDS, chemin des Léonards

> au Sud de Montélimar : la déchèterie des PRESIDENTS, boulevard du Président René-Coty

PÉRIODE*	LUNDI - MARDI - MERCREDI	JEUDI - VENDREDI - SAMEDI	DIMANCHE	JOURS FÉRIÉS
HIVER	- 14h00 - 17h30	9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h30	Les Léonards et les Présidents uniquement 9h00 - 11h45	Fermée
ÉTÉ	- 14h00 - 19h00	9h00 - 11h45 et 14h00 - 19h00	Les Léonards et les Présidents uniquement 9h00 - 11h45	Fermée

A noter : Montélimar-Agglomération ne dispose pas d'une déchèterie mobile. Aussi, à compter du 1^{er} avril 2021, ce service n'interviendra plus sur Puy-Saint-Martin. Il conviendrait d'utiliser les déchèteries.

Particuliers

QUELS SONT LES DECHETS ACCEPTES ?

Vous pouvez déposer en déchèterie :

les **encombrants**

les **gravats**

les **végétaux**

le **bois brut** (palettes, bois d'ameublement)

la **ferraille**

les **cartons bruns**,
les **DEEE** (déchets d'équipements électriques et électroniques)

les **emballages et papiers**

le **verre**,

les **textiles**

les **huiles de vidange** et
huiles alimentaires
les **DMS** (déchets ménagers spéciaux : bidons souillés, produits d'entretien et de nettoyage, peintures, radiographies, piles, batteries, ampoules, cartouches d'imprimante...),

les **pneus (sans jante)** des véhicules légers (déchèterie des Présidents uniquement).

Demandez votre carte d'accès



Accès aux déchèteries sur présentation d'une carte d'accès gratuite, à demander :

- en mairie

- via le portail internet ECOCITO : aller sur montelimar-agglo.fr, rubrique AU QUOTIDIEN > déchets > les déchèteries

- à Montélimar-Agglomération, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin, 26 200 MONTELMAR (Du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h) (carte délivrée sur place)

Pour les particuliers: se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Pour les professionnels: fournir un extrait KBIS.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas



Vie municipale

Le tri c'est bien, la réutilisation c'est mieux

Un meuble démodé vous encombre, un appareil réparable ne vous plaît plus ? Le vélo est devenu trop petit pour votre enfant ? Vous déménagez et ne pouvez pas tout emmener ? Que ce soit auprès de votre famille, de vos amis ou dans des associations d'entraide, ces objets pourraient encore trouver preneur.

L'achat responsable doit s'accompagner d'un « **jeter utile** ».

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Simplification du geste de tri : Tous vos emballages se trient !

NOUVEAU MÉMO-TRI

VERRE

EMBALLAGES ET PAPIERS

NOUVEAU !

Cartonnettes
Briques alimentaires
Bouteilles et flacons en plastique
Papiers
Emballages métalliques

voir détails à l'intérieur

Chaque fois que vous déposez un déchet dans un mauvais contenant, ce sont des coûts plus importants pour la collectivité et donc pour chacun d'entre nous

TEXTILES

Les colonnes blanches les plus proches :

- Cléon** : rond point de Puy-Saint-Martin
- Manas** : chemin de la Ramière
- Charols** : place Carrovolis

Vous pouvez donner également vos textiles auprès des associations : la Croix-Rouge (chemin de la Nitrière à Montélimar), Emmaüs (zone du Meyrol à Montélimar) et Drôme Insertion (route de Sauzet, Montélimar), etc.

N'oubliez pas les points de compostage !

Plein d'infos sur le site du Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets : sypp.fr



Les « stop pub » sont à votre disposition à l'accueil de Montélimar-Agglomération !



LA FIBRE : C'EST POUR BIENTÔT

Prévue le 29 juillet 2021 à Puy-Saint-Martin !

La commercialisation démarrera le 29 juillet pour la commune de Puy-Saint-Martin (550 foyers environ). Nous pourrons tester notre éligibilité sur "A quand la fibre chez moi ?". Pour connaître leur date d'ouverture commerciale : <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>



COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ?

4 étapes pour bénéficier du Très Haut Débit



1

TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

- Connectez-vous au site d'éligibilité www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite
- Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible.
- Remplissez le formulaire à votre disposition, si besoin.



2

CHOISIR UN OPÉRATEUR

- Pour souscrire une offre, contactez l'opérateur de votre choix présent sur le réseau. www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public
- Une fois l'abonnement validé, votre opérateur effectuera le raccordement de votre domicile.
- Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention.



3

INTERVENTION DU TECHNICIEN

- Avant le jour de l'intervention, veillez à bien avoir réalisé les travaux éventuels pour permettre le passage de la fibre sur votre terrain (élagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines...).
- Le technicien réalise le raccordement.
- Lorsque son travail est terminé, vous signez un compte-rendu d'intervention.



4

PROFITEZ DE LA FIBRE !

- Après l'activation de la ligne par votre opérateur, vous n'aurez plus qu'à brancher vos équipements pour bénéficier d'une connexion ultra rapide !

UNE QUESTION ?

www.ardechedromenumerique.fr/faq

L'arrivée des offres « fibre grand public » des fournisseurs d'accès à internet présents sur le réseau est évoquée dans une visioconférence de présentation du service. Ils sont neuf opérateurs grand public à vouloir desservir notre village *via* le réseau ADN : Bouygues Télécom, Coriolis, Free, Knet, NordNet, Orange, Ozone, SFR et Vidéofutur.

Vous trouverez toutes les informations ainsi que cette visioconférence sur le site d'Ardèche Drôme Numérique : www.ardechedromenumerique.fr

Vous pouvez également visionner cette visioconférence présentant l'ouverture de la ligne sur Puy-Saint-Martin sur le site internet de la mairie, dans les actualités « La fibre arrive bientôt ».

En mairie, vous trouverez un présentoir chargé de fiches explicatives sur l'arrivée de la fibre.

LES « TIGRES » SONT PARMIS NOUS

IL EST TRÈS PETIT
5 MM

IL EST RAYÉ
NOIR ET BLANC

IL PIQUE DURANT
LA JOURNÉE

SA PIQÛRE EST
DOULOUREUSE



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner... coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.



Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).



Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr



Signalons les FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est classé comme une espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne, de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids l'année suivante. Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.



Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices, afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement : <https://www.frelonsasiatiques.fr/signaler-frelon-asiatique-auvergne-rhone-alpes.html>

Un moyen de distinguer facilement le frelon asiatique est la couleur : il est plus foncé que le frelon européen. A distance, il apparaît globalement comme étant brun noir tandis que le frelon européen est beaucoup plus jaune.

Source : site frelonasiatique.fr

AMBROISIE : agissons pour tous !

L'**ambroisie à feuilles d'armoise** est une plante originaire d'Amérique du Nord de la famille des Asteraceae. Par le biais des activités humaines, elle s'est dispersée sur tous les continents. Depuis son arrivée en France métropolitaine dès 1863, transportée avec des graines de trèfle violet, elle tend peu à peu à coloniser tout le territoire. Son pollen provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques importantes. Elle est également source de nuisances pour les agriculteurs, car elle constitue une plante adventice concurrente de certaines de leurs cultures.

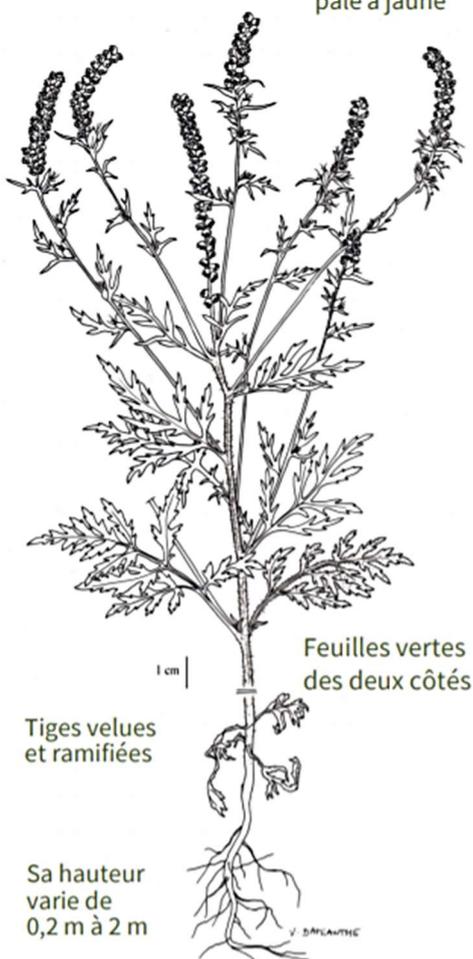


La feuille, du même vert sur ses deux faces, est profondément découpée. Elle n'émet pas d'odeur spécifique quand on la froisse

LA RECONNAITRE



Fleurs vert pâle à jaune



Feuilles vertes des deux côtés

Tiges velues et ramifiées

Sa hauteur varie de 0,2 m à 2 m



Attention : à ne pas confondre !

PRINCIPAUX RISQUES DE CONFUSION

Armoise commune
Artemisia vulgaris
(face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse)



Armoise annuelle
Artemisia annua
(feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse)



OU TROUVER DE L'INFO ?

Tout savoir sur la plante et la lutte :
www.ambroisie.info

S'informer sur le risque allergique aux pollens en France :
www.pollens.fr

S'informer sur les allergies :
www.afpral.fr

En parler :
asthme-allergies.org

Numéro vert (gratuit) 0 800 19 20 21

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Les pollens sont responsables de réactions allergiques appelées pollinoses au niveau des muqueuses respiratoires et oculaires, qui se traduisent surtout par des rhinites et des rhino-conjonctivites, et plus rarement de l'asthme.

Les pollens d'ambrosie sont très allergisants et présents dans l'air d'août à octobre avec des concentrations maximales de mi-août à mi-septembre.



Même en l'absence d'allergie, il faut être vigilant quant à la présence d'ambrosie dans son environnement de vie.



Tout le monde peut devenir allergique à l'ambrosie à n'importe quel âge de sa vie dès lors qu'il est fréquemment en présence de son pollen.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : je l'arrache !
- Hors de ma propriété : s'il y a seulement quelques plants, je l'arrache ! S'il y en a beaucoup, je signale la zone infestée.

Si une intervention doit avoir lieu pendant la floraison, il est conseillé de porter un masque anti-poussière, des gants et des vêtements recouvrant tout le corps. Après les opérations de gestion, retirer les vêtements ayant été en contact avec le pollen et se laver les cheveux.

COMMENT SE PROTÉGER ?



Aérer mon logement tôt le matin, moment où les pollens sont moins présents dans l'air



Porter des **lunettes**. Un **masque** couvrant le nez et la bouche peut aider à limiter l'inhalation lors des pics de pollen



Eviter de sortir en milieu de matinée et en **fin d'après-midi** en particulier pour pratiquer un sport (périodes de forte concentration pollinique dans l'air)



Eviter de se promener par **temps sec, ensoleillé et venteux** dans les zones à risque pollinique élevé

Eviter de rouler les **fenêtres ouvertes**.



Entretien des **filtres à pollen** de ma voiture



Changer de vêtement, se **laver les cheveux** en rentrant chez moi

Ne pas sortir les **cheveux mouillés**, ni faire **sécher le linge** à l'extérieur



Consulter son médecin pour poser un diagnostic et prescrire le **traitement adapté**

S'informer pour en savoir plus et anticiper

- Demander **conseil à son pharmacien**, professionnel de santé de proximité
- En parler avec mon **médecin traitant** qui pourra m'orienter vers un allergologue, lequel complétera le diagnostic et proposera des solutions pour l'avenir
- Suivre les **bulletins allerge-polliniques** du RNSA sur pollens.fr (possibilité de recevoir des alertes mails) ou sur l'**application Alertes pollens**

Signaler l'ambrosie

Sur la plateforme de signalement ambrosie :

- www.signalement-ambrosie.fr
- L'application mobile **Signalement ambrosie**
- Email : contact@signalement-ambrosie.fr
- Téléphone : **0 972 376 888**

MARCHONS ET DÉCOUVRONS !



Le confinement a été l'occasion pour de nombreux Puy-Saint-Martinois de redécouvrir les sentiers environnants et les richesses naturelles qui nous entourent.

Il faut dire que les possibilités de randonnée pédestre ne manquent pas : depuis la place de la mairie, pas moins de 5 circuits balisés (dont un labellisé "PR") vous proposent différents niveaux de difficulté et de longueur. Parmi les points de vue les plus marquants qu'ils offrent, on peut citer notamment :

- la falaise dominant le lac Bertrand, Roynac et Marsanne
- la ligne de crête de la Pigne avec ses vues sur la plaine et Puy
- le panorama depuis rocher de la Bille des Fours

N'oublions pas pour autant les promenades plus modestes et les circuits *intra muros*, avec les charmants sentiers autour de la butte ainsi que la balade « Sur les pas d'Adèle » qui vous amèneront tout en haut du Chastelas pour une dernière visite avant les travaux de rénovation du site.

Des distributeurs de dépliants présentant ces différents circuits sont à votre disposition devant la mairie et sur l'aire de camping-cars. Et pour vous renseigner plus complètement, vous trouverez à la Maison des Lettres tout un éventail de guides proposant des randonnées dans la région...à parcourir à pied mais aussi à vélo !





**PROTÉGEONS LA NATURE ET NOTRE SANTÉ :
NE BRÛLONS PAS NOS DÉCHETS VERTS !**

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves.

DÉCHETS VISÉS



Tontes de pelouses, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres végétaux issus des parcs et jardins.

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou dans des incinérateurs de jardins : c'est interdit !

SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

450 €

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



LA DÉCHETTERIE



DÉBROUSSAILLEMENT : limitons les risques de propagation de feu pour vous protéger et pour préserver le milieu naturel et la forêt

Pour se prémunir contre les incendies, l'article L134-6 du Code Forestier impose un **débroussaillage de sécurité**. Il doit être effectif avant le 15 mai de chaque année.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

- La puissance du feu baisse lorsqu'il traverse une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement ;
- Les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec une meilleure sécurité ;
- Le passage d'un feu moins intense qui s'éteindra plus vite occasionnera moins de dégâts ;
- Il est plus facile à un propriétaire de maîtriser et d'éteindre un départ de feu dans une zone débroussaillée ;
- Dans une zone débroussaillée, le feu prend moins facilement et il peut s'éteindre de lui-même.

Téléchargez le Guide du Débroussaillage ou consultez-le à la mairie

Communiqué de La Main Heureuse

Une **nouvelle association** a vu
le jour à Puy Saint Martin !



Il s'agit de "La Main Heureuse", dont l'objet est de **développer une « matériauthèque » : c'est une ressourcerie de matériaux**. En d'autres termes, un lieu où sont récupérés les matériaux inutilisés en fin de chantier ou invendus en magasin ; et où il est possible pour le public de les racheter à prix libre.

Il s'y déroulera également des **ateliers de réparation et de fabrication**. Ainsi qu'un lieu de convivialité avec une petite buvette et des grignotes. Bref un endroit qui deviendra vite incontournable pour tous les bricoleurs du village.

L'association a été créée par Alexandrine Vernoit-Cremel, Pauline Rocheman, Charlotte Decadeville, Mathias Pscheit et Cécile Bayard.

La Main Heureuse cherche un local où s'installer, en location, d'au moins 150 m², à Puy-Saint-Martin ou dans les villages alentour. Si vous connaissez un endroit qui conviendrait, merci de **nous contacter par mail à l'adresse suivante : lamainheureuse26@gmail.com**



Un livre, une exposition et un film : un projet inter-association et intergénérationnel pour 2021-2022

Puy-Saint-Martin accueille depuis de nombreuses années de nouveaux habitants. Avec la construction prochaine du lotissement près de la mairie, ce sont des dizaines de familles qui viendront s'installer dans le village. **Il semble nécessaire de valoriser la vie du village de Puy-Saint-Martin auprès de ces familles afin qu'elles puissent mieux s'intégrer.**

Les associations de Puy-Saint-Martin sont nombreuses et très actives. Si les bénévoles de ces associations ont l'habitude de s'entraider pour l'organisation de certaines manifestations, il est plus rare qu'elles travaillent ensemble sur un projet commun et il est encore plus rare de regrouper des jeunes enfants du périscolaire avec des bénévoles retraités.



Les acteurs de ce projet sont la Médiathèque (Puy Media), Archives & Patrimoine, un groupe d'enfants du périscolaire, ainsi que l'Association d'Animation Rurale avec ses deux sections : l'Atelier informatique et le Patois.

Ce projet a donc l'ambition d'être un projet intergénérationnel et inter-association. Il s'agit de présenter **l'esprit du village à travers le temps**, à partir de photographies, de dessins, de textes, d'interviews et de documents, anciens et contemporains. L'objectif final est de produire **un livre, une exposition et un film** avant Noël 2022 dont le thème sera **Puy-Saint-Martin, hier et aujourd'hui**.

Si vous souhaitez participer à ce projet ou proposer des photos anciennes, n'hésitez pas à appeler au **06 32 01 32 57**

Communiqué de

l'AAR de Puy-Saint-Martin



Vie associative

La marche nordique est une activité physique douce de prévention santé. Un cours est constitué d'un échauffement articulaire, d'un circuit pédestre sollicitant le système cardiorespiratoire, d'exercices d'équilibre et de renforcement musculaire, pour enfin terminer par des postures d'étirement et de souffle.

Elle est contemplative et, au-delà des aspects physiologiques, elle invite à la découverte ou redécouverte sensorielle, au lien social dans une alchimie corps, souffle et nature.

Anne-Laure, éducatrice en activité physique et en activité à médiation corporelle, vous propose de découvrir cette activité accessible à tout âge, en juillet lors d'ateliers.

À partir de septembre, des cours hebdomadaires seront mis en place.

Renseignements et inscriptions : **06 72 43 33 52**

JAZZ AU VILLAGE avec les BANAN'N JUG

Depuis de nombreuses années, Crest Jazz organise Jazz au Village à Puy-Saint-Martin en partenariat avec l'Association d'Animation Rurale (AAR) et la mairie.

Cette année, c'est le groupe **BANAN'N JUG** !

Les quatre chanteuses s'accompagnent de divers instruments (banjo ou ukulélé, wash-board, contrebasse, kasoo, percussions) pour proposer un répertoire qui dépoussière de vieux morceaux et en font une musique populaire, gaie et spontanée !

Un joyeux mélange de Dirty Blues et de Calipso Swing...

Venez nombreux, c'est un concert que vous n'êtes pas prêts d'oublier !

Vendredi 2 juillet 2021 dans le parc Adèle Clément
Buvette et assiette gourmande à partir de 19 heures

(si les mesures sanitaires le permettent)

Concert à 21 heures

(entrée 10 €, gratuit pour les moins de 12 ans)

Billetterie : 09 51 20 57 02

Réservation assiette gourmande : 06 32 01 32 57

JAZZ AU VILLAGE

Parc de Puy-Saint-Martin

vendredi 2 juillet à 21 heures

Entrée : 10 €
gratuit aux
- de 12 ans



Buvette et Assiette Gourmande
à partir de 19 heures

Billetterie : 09 51 20 57 02

Réservation assiette gourmande : 06 32 01 32 57



Communiqué de

l'AAR Peinture et Arts plastiques

Les ateliers d'arts plastiques ouverts à des adultes, ayant lieu en principe tous les 15 jours les mardis après-midi de 14 à 17h, ont dû s'interrompre plusieurs fois entre leur début en octobre et maintenant. Nous attendons la date du 9 juin pour reprendre les activités si les participants sont restés motivés et constituent un groupe suffisant.



ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DE L'ASSOCIATION
D'ANIMATION RURALE DE PUY SAINT MARTIN

Intervenante : Sylvie Verschoote, peintre

Les techniques abordées sont le **dessin** (crayon, fusain, pierre noire, etc.) les **croquis sur place en extérieur ou à l'intérieur**, la **peinture** (aquarelle, acrylique, gouache), les **techniques mixtes** (comme les collages) et la **composition créative**.

Les ateliers accueillent toute personne adulte désirant apprendre ou faire connaissance avec les outils des arts plastiques, dans l'option de développer sa créativité comme ressourcement intérieur.

Sylvie Verschoote est peintre professionnelle, elle anime des ateliers d'arts plastiques depuis de nombreuses années.

Le nombre de participants est limité pour pouvoir assister chaque personne individuellement dans sa démarche créative originale.

Les ateliers réguliers ont normalement lieu du mois d'octobre au mois de juin. Les personnes intéressées peuvent assister et participer à une séance avant de s'engager pour l'année.

Des stages de week-end sont proposés à la demande. Arielle Santolini, qui pratique les arts plastiques depuis de nombreuses années et avec différents intervenants, prendra en charge un groupe supplémentaire de nouveaux participants si le quota du 1^{er} groupe est atteint, à partir d'octobre 2021.

Un stage d'été est prévu du 19 au 24 juillet
les matins. Pour tout renseignement et
inscription s'adresser à Sylvie Verschoote :
sylvie.verschoote@wanadoo.fr
04 75 90 33 14



Communiqué du

Comité des Fêtes de Puy-Saint-Martin



Vie associative

S'il est difficile d'organiser sereinement nos manifestations de l'été face aux incertitudes du protocole sanitaire, les bénévoles du Comité des fêtes ne baissent pas pour autant les bras et espèrent pouvoir vous proposer deux dates :

Le **repas dansant avec DJ le mardi 13 juillet** et la **vogue du vendredi 27 août au dimanche 29 août**, avec au programme de ces 3 jours : concours de pétanque, bal du samedi soir avec l'orchestre Song Family, repas sur réservation, forains...

C'est en comptant sur votre soutien à tous, en prêtant main forte et en participant que nous pérennisons ces moments de partage dont nous avons tous besoin.

Pour tout contact : comitedesfetespuysaintmartin@gmail.com

Communiqué de

CHŒUR ODYSSEE

« Les Reines de Purcell » de Queen Mary à Fairy Queen »

2 spectacles d'ouverture :

Alex et Léoncel, les 26 et 27 juin (voir l'affiche)

Opéra choral mêlant choristes amateurs et musiciens professionnels (hautbois, violon, viole de gambe et harpe baroque).

1^{ère} partie : de Queen Mary...

- « **Come, Ye sons of Art** », l'hommage de Purcell à la Reine, une ode d'anniversaire, festive et joyeuse

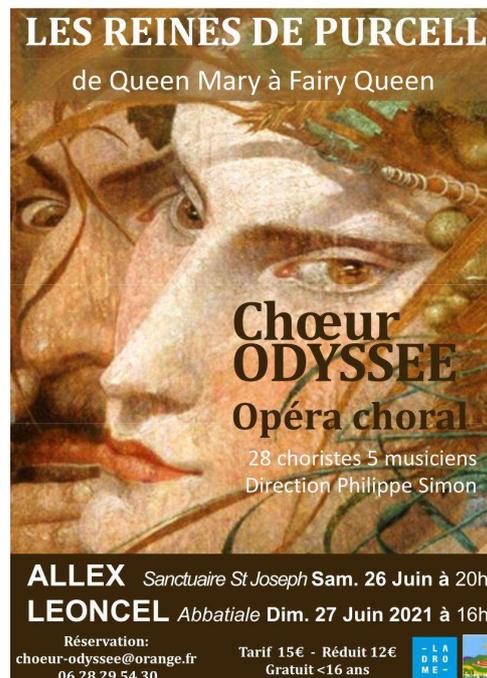
- Les « **Funérailles de la Reine Mary** », où Purcell porte des mots poignants sur le sens de la vie

2^{ème} partie : ... à Fairy Queen

Notre version courte de « Fairy Queen » :

Derrière le monde visible et les passions amoureuses se cache le monde magique des fées, lutins et elfes qui viennent s'amuser (parfois à leurs dépens) de l'inconstance des humains...

Le festival choral initialement prévu le 25 septembre sera finalement remplacé par un **spectacle surprise de Noël** à la salle des fêtes. La date sera annoncée dans le prochain Bulletin Municipal.



Communiqué de

la MEDIATHEQUE MUNICIPALE PUY-MEDIA



Bientôt l'été !
Rendez-vous à la Maison
des Lettres !
Nous avons mis en place
des nouveautés
à lire et découvrir

Cet été nous vous proposons
encore des jeux vidéo pour passer
des moments amusants et au frais !
Toujours sur rendez-vous pris auprès de
Patricia

Et voici les résultats du concours : « Titres en Scène »
Des lots sont distribués et pour remercier les participants une
récompense est prévue pour tous !
Merci aussi aux adhérents et personnes de passage pour leur vote.



Dans la catégorie 4-9 ans : Milo
Dans la catégorie 10-14 ans : Sam
Dans la catégorie Adulte : Mélanie

Rappel : concert de la Chorale Delta le
vendredi 23 Juillet à 21h à l'église de
Puy-Saint-Martin.

La médiathèque est un service public ouvert à tous, un lieu de convivialité libre et gratuit

Un espace d'actualités vous est proposé pour lire journaux et revues sur place. Des espaces de lecture sont répartis dans la médiathèque. Des animations vous sont proposées tout au long de l'année : Ateliers, Bébés lecteurs, Club de lecteurs, Expositions, Animations culturelles.

L'agenda ainsi que tous les renseignements sont disponibles à la médiathèque.
Toujours masque et gel hydroalcoolique sont de rigueur à l'entrée !

Pour nous contacter : 04 75 90 28 08 - Patricia PLUMEL ou Cathy DEDIEU : bibliopuy@gmail.com

Communiqué de L'ASSOCIATION LIBERTALIA

Nous remercions tous les Puy St Martinois(e)s qui nous ont accueillis chaleureusement lors de notre porte à porte pour l'enquête participative concernant deux projets qui nous tiennent à cœur.



Vie associative

Le 1^{er} projet

Il concerne la construction d'un **four à bois collectif** dans le village, en collaboration avec la mairie et géré par Libertalia.

Il sera allumé un dimanche par mois, les villageois pourront venir l'utiliser à ce moment-là ; et pour ceux qui le souhaitent, un repas partagé sera organisé et nous pourrons déguster les bonnes choses cuites dans le four. L'idée est de nous retrouver, nous rencontrer et passer un moment convivial.

Le lieu de la construction reste à définir, avec la municipalité. Nous aurons besoin de subventions et de dons pour la construction du four et d'un abri.

Nous avons prévu de demander à plusieurs artisans de Puy de nous faire un devis pour connaître le coût des travaux et d'organiser des chantiers participatifs pour la construction.

Il n'a pas été possible de nous rendre dans toutes les maisons, cependant nous avons pu rencontrer un échantillon représentatif de la population. Voilà les résultats de l'enquête.

Nombre de foyers interrogés : 149

Nombre de personnes dans les foyers interrogés : 278
soit 31% de la population globale du village

Le 2^{ème} projet

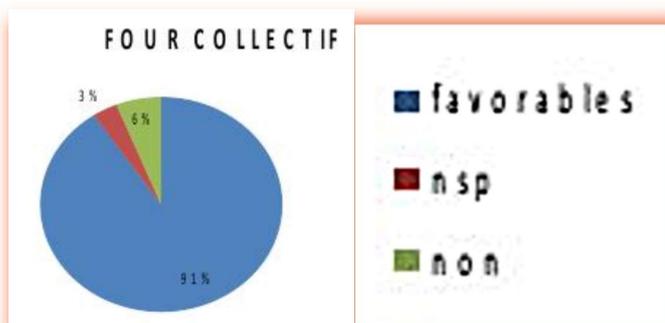
Il s'agit d'un **événement artistique** que nous aimerions organiser, dans le meilleur des cas, en 2022. **Il s'agit d'ouvrir sa maison ou son jardin pour y accueillir un artiste professionnel ou amateur et une de ses œuvres.**

L'événement se déroulera essentiellement au village afin de suivre le parcours à pied. Le sondage a été très satisfaisant car, à ce jour, 27 personnes sont prêtes à ouvrir leur lieu, et quelques passionnés d'art seraient prêts à exposer leurs créations.

Pour tous ceux qui n'ont pas pu s'exprimer et qui souhaitent participer, pour exposer ou accueillir,
n'hésitez pas à **nous contacter**

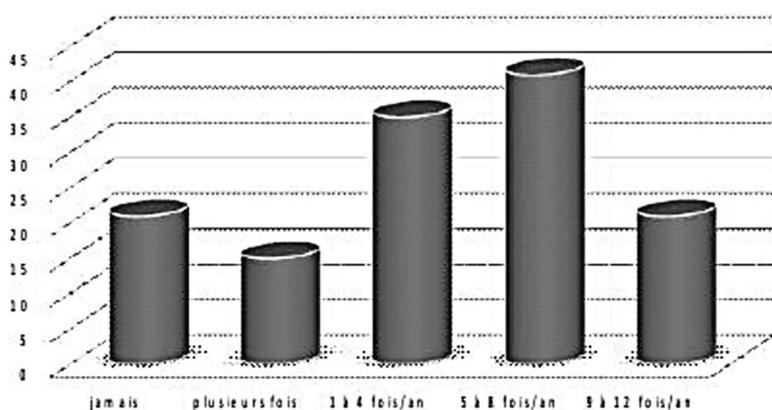
au **06 21 98 64 91** (Mme Lamande)
ou par mail bonjour@libertalia26.org

Nous sommes ravis d'avoir pu vous rencontrer et vous écouter ; les 2 projets ont été accueillis très favorablement par les Puy-Saint-Martinois(e)s et nous vous remercions encore pour votre soutien ainsi que la municipalité pour l'accompagnement qu'elle nous apporte dans nos projets.



Le four devant être allumé un dimanche par mois, combien de fois par an pensez-vous venir en profiter ?

PARTICIPATION



Communiqué de

PSM Initiatives

Le Marché Estival

Vous avez rendez-vous dès le 14 juin pour profiter du "marché estival de Puy-Saint-Martin" où vous attendent producteurs locaux, artisans, mais aussi tous les artistes qui viendront redonner à notre marché son dynamisme et sa convivialité : musiciens, conteurs, artisans vous feront partager leur passion pour leur art.

Rendez-vous est donc pris du 14 juin au 13 septembre 2021, tous les lundis de 18h à 20h, avec la participation des commerçants de Puy-Saint-Martin.

Même si les règles sanitaires sont assouplies, restons vigilants et maintenons les gestes barrière.



On compte sur vous pour redonner vie et dynamisme à notre village !

Cinéma

Même les salles obscures des petits villages reprennent du service ! De son côté, le cinéma en plein air du village vous donne rendez-vous le **15 juillet dès 21h** avec la projection du film "Antoinette dans les Cévennes".

La séance suivante se tiendra le 5 août aux mêmes horaires. Le titre du film sera divulgué prochainement.

Enfin, les projections reprendront leur rythme habituel (on le souhaite tous) dès le mois de septembre.

Communiqué du
THEÂTRE INTERCOMMUNAL
DE LA PINHA (TILP)

Après-midi occitane
du 11 septembre

Les répétitions se poursuivent aux Treilles. Samedi 26 juin, ce sera à la salle des fêtes où la pièce de Line Jalicot « La belle jardinière », en français et occitan, sera filmée afin de la sauvegarder pour le cas où les contraintes sanitaires seraient renforcées à la fin de l'été et où la représentation ne pourrait avoir lieu.

Si tout va bien, le programme sera complété par des chants traditionnels interprétés par le TILP et Calm'Art ainsi que par la pièce d'après Cami jouée par les Fées Libres. Le Reviscol passera son film « Le Rhône, un fleuve et ses riverains » avec de nombreux témoignages en français et occitan.

Dès 15h30. Libre participation aux frais.
Tombola, ouvrages et CD en occitan.

Vie associative et Festivités



Communiqué de
L'ASSOCIATION VIEILLIR AU VILLAGE

Des nouvelles de Vieillir au Village : **nous sommes toujours là !**

Depuis le début de la crise sanitaire et économique, l'association a tenu la barre pour adapter ses services, protéger ses bénévoles et ses bénéficiaires.

Aujourd'hui, l'évolution de la situation globale nous permet d'envisager progressivement la reprise de nos activités habituelles. C'est le cas du portage de repas chauds à domicile sur Marsanne grâce à notre partenariat avec la Maison de retraite. Très bientôt, d'autres villages pourront être desservis à nouveau.

Nous changeons également de fournisseur de repas à réchauffer, ce qui nous permettra de proposer des menus spéciaux sans sel, mixés, etc... pour être au plus proche des besoins des personnes âgées. On se sent donc enthousiaste à l'idée d'avoir su traverser une période particulièrement sensible pour les services d'aide à domicile, et notamment ceux tournés essentiellement vers les personnes les plus fragiles.

Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles et bénéficiaires qui nous sont restés fidèles dans cette transition. Et afin d'apporter du sang neuf, des idées à notre équipe, nous invitons tous ceux qui disposent de quelques heures par semaine, jeunes retraités ou actifs, à nous rejoindre pour maintenir le lien intergénérationnel dans nos villages.



Contact : Magali Da Silva **04.75.90.14.85** / vieillirauvillage@gmail.com

Informations sur la protection des données

Le **règlement général sur la protection des données** (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Les grands principes déjà présents depuis 1978 dans la loi Informatique et Libertés ne changent pas. Mais le texte passe d'une logique de contrôle a priori, basée sur des formalités auprès de la CNIL, à une logique de responsabilisation de tous ceux qui traitent des données personnelles, entreprises comme collectivités territoriales.

Une **donnée personnelle**, notion à prendre au sens large, se réfère à toute information rattachée à une personne identifiée, ou bien identifiable grâce aux dites données. Il peut s'agir de données telles qu'un nom et un prénom, permettant donc une identification directe de la personne concernée, ou bien un numéro de téléphone, un numéro client, des critères génétiques, économiques, des marqueurs sociaux et culturels ou encore la voix ou bien l'image d'une personne, entraînant alors son identification indirecte.

Concrètement, dès lors qu'une base de données comprend une ou plusieurs informations précises permettant de remonter à une personne physique pouvant être identifiée via une ou plusieurs de ces informations, il s'agit bien de traitement de données personnelles.

Le **RGPD**, acronyme de Règlement Général sur la Protection des Données, définit un contexte juridique permettant d'encadrer le traitement des données personnelles sur tout le territoire de l'Union Européenne.

Ce nouveau **règlement européen** répond notamment aux évolutions technologiques de nos sociétés, à savoir le développement du commerce en ligne et l'explosion des réseaux sociaux et autres applications collectant nécessairement des données personnelles. En ce sens, le RGPD vient s'inscrire dans la continuité de la loi française Informatique et Libertés de 1978, tout en permettant aux citoyens de mieux contrôler l'utilisation de leurs données personnelles.

Le Règlement Général sur la Protection des Données offre un seul et même cadre aux professionnels européens dont le siège est basé en Europe ou bien traitant des données personnelles de résidents européens, leur permettant de développer leurs activités numériques au sein d'un vaste marché commun : **l'UE**. En fixant des règles claires concernant le traitement des données, le RGPD permet aux organismes publics et privés de prospérer en gagnant la confiance des utilisateurs.

Aussi, afin de se mettre définitivement en conformité, nous vous invitons à remplir le formulaire inséré dans ce bulletin et à le déposer au secrétariat de mairie ou à l'envoyer par mail à l'adresse suivante : accueil@puysaintmartin.fr





AGENDA DES FESTIVITES ET ANIMATIONS



JUIN

Sam 19 à 17h Spectacle de fin d'année des élèves	Ecole de Musique municipale	Salle des Fêtes ou Parc
Mar 22 à 20h30 Rencontre culturelles Itinérances (Théâtre)	Conservatoire de Montélimar Agglo	Salle des Fêtes ou Parc
Du 14 juin au 13 septembre, tous les lundis soir de 18h à 20h		
Marché estival de producteurs	PSM Initiatives	Champ de Mars

JUILLET

Ven 2 à 21h Concert en plein air (places assises) Jazz au village	A.A.R	Parc Adèle Clément
Ven 9 à 20h Soirée Contes « La Marche des conteurs »	Libertalia	Salle des Fêtes - Parc
Du 11 au 16 en journée		
Semaine cyclo Drôme provençale - Randonnée	Club cyclo puy-saint-martinois	
Mar 13 à 19h Bal du 13 juillet, repas dansant	Comité des Fêtes	Place du village
Jeu 15 à 21h Projection en plein air film « Antoinette dans les Cévennes »	PSM Initiatives	Parc Adèle Clément
Les 17, 23, 24, 30, 31 juillet et 6, 7 13, 14 20, 27, 28 août à 19h		
Spectacle équestre « Intempor'Elles »	Equi-Baïla	Haras de Saumelongue
Lun 19 de 9h30 à 12h Ludobus animation autour du jeu	Montélimar Agglo	Parc Adèle Clément
Ven 23 à 21h	Médiathèque	Église
Lun 26 de 15h à 17h30 Ludobus animation autour du jeu	Montélimar Agglo	Parc Adèle Clément

AOÛT

Mer 11 à 19h30 Soirée théâtre Mirandole et Compagnie	CCAS	Salle des Fêtes ou Parc
Ven 27 et Sa 28 Concours de Pétanque de la fête votive	Comité des Fêtes	Place du village
Sam 28 et Di 29 Fête votive : bal, repas, fête avec les forains	Comité des Fêtes	Place du village
Dim 29 à 10h Forum des associations	Mairie	Salle des Fêtes
Dim 29 à 12h15 Accueil des nouveaux arrivants	Mairie	Parc Adèle Clément
Dim 29 à 12h15 Pique-nique citoyen et apéritif municipal	Mairie	Parc Adèle Clément

SEPTEMBRE

Sam 11 en journée Randonnée Les Balcons de la Valdaine	Club cyclo puy-saint-martinois	
Sam 11 à 15h30 Après-midi occitane	TILP	Salle des Fêtes
Dim 12 ou 19 Animation jardinage, inauguration jardins partagés et cabanon Saint-Jean	Libertalia	Jardins Saint Jean

Les élèves de l'École de Musique André Borne de Puy Saint Martin
Vous invitent à leur

Fête de la Musique

Samedi 19 juin 2021 à 17h

Le concert
Sous le kiosque

Suivi de
La scène ouverte des élèves

Apéritif offert par La Mairie dans le parc et repas partagé tiré du sac





TOURNÉE
COMMEDIA
DELL
ARTE

JUILLET // AOÛT
2021

Tournée estivale de Commedia dell'Arte 2021
Cotérialisation : Mirandole et Cie & Mirandolina et Compagnie

Nous vous souhaitons à tous un bel été !

Calendrier municipal

Prochain conseil municipal : **lundi 5 juillet 2021 à 18h30**
à la Salle des Fêtes

Les élus à votre écoute

Les personnes qui souhaitent rencontrer le maire ou un(e) adjoint(e) le samedi matin doivent téléphoner ou envoyer un e-mail au secrétariat pour demander un rendez-vous ou s'adresser directement auprès de l' élu concerné.



Les « Puy-Saint-Martinois » sont téléchargeables sur le site internet de la Commune, rubrique « Pour rester Informé »